

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2021-1170  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-1118**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 10 janvier 2022, le conseil a adopté le **règlement N° 2021-1170** modifiant le règlement N° 2020-1118 afin d'augmenter l'emprunt et la dépense pour un montant additionnel de 113 000 \$ concernant la conception et la réfection du trottoir de la 9<sup>e</sup> Rue (secteur du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)) remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2021-1170 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 juin 2022.

Le règlement N° 2021-1170 entre en vigueur le 22 juin 2022, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022  
et publié le 22 juin 2022



Angèle Tousignant, greffière